

GRATUIT



Venez déposer vos déchets verts à la  
plateforme de broyage mutualisée de Capian  
et repartez avec du broyat !

Modalités et renseignements :  
05 57 34 54 54 - [www.mairie-creon.fr](http://www.mairie-creon.fr)

# LE BROYAGE DES BRANCHAGES COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

La mairie de Capian met à disposition des habitants de Créon sa plateforme de broyage.

## QUE PEUT-ON Y DÉPOSER ?

Des branchages dont le diamètre ne dépasse pas 15 centimètres.

Tout autre déchet comme les feuilles et l'herbe de tonte ne sera pas accepté sur l'aire de broyage.

## COMMENT Y ACCÉDER ?

Les habitants de Créon devront récupérer la clé du portail d'accès à la zone de broyage en échange de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile soit à la mairie de Créon, soit à la mairie de Capian, aux horaires d'ouverture habituels. La pièce d'identité sera rendue à l'administré lors de la restitution de la clé à la collectivité. La plateforme de broyage se situe à Capian, derrière le cimetière, l'accès se fait par le Chemin de Lavergne.



## LES AVANTAGES DU BROyat :

- augmenter la richesse des sols,
- limiter le lessivage en ralentissant le ruissellement des pluies,
- structurer son compost ( équilibre carbone/azote,
- embellir à moindre coût ses parterres de fleurs.



## LE FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME

Quand la plateforme atteint un volume de branchage suffisant, le SEMOCTOM intervient pour mettre en œuvre le broyage. Le broyat de branchage est laissé sur place afin d'être utilisé par les services techniques et les habitants. Les utilisateurs peuvent se servir du broyat en co-produit de compostage ou en matériau d'aménagement.

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, il est déconseillé de tailler les haies du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. À ces dates là il ne sera donc pas possible d'accéder à la plateforme de broyage.